

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

DEC 2024-AC-30

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation pour la Fourniture des Terminaux de Paiement Electronique,

Considérant que la société sous-mentionnée a présenté une offre en adéquation avec les besoins exprimés,

DECIDE

Article 1 : Il est souscrit un contrat n°2023-031 ayant pour objet la fourniture de Terminaux de Paiement Electronique avec la société JDC sise ZAC Montagne Plus – Avenue de l'Europe – 44620 La Montagne

Le marché prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce pour une durée de 4 ans.

Le montant du loyer mensuel est fixé à 1 363.20 € hors taxes annuel soit 1 635.84 € toutes taxes comprises.

Le montant des frais de dossier est de 12 € hors taxes annuel soit 14.40 € toutes taxes comprises.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à HEM, le - 7 FEV. 2024

Pour le Maire et par Délégation,  
L'Adjoint aux Ressources Humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques

Pascal NYS

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)